

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2019

L'An deux mille dix neuf

Le Vingt-Neuf Novembre , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2019

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D. , ROBIN A., SEGUI H., MASSIOT J., ARCHAMBAUD M.,
BOBINEAU P., FAUCHER M., BOURNEL P., MAROUSSIE G.

ABSENTS : CHARLÉ L.

Secrétaire de séance : Mme FAUCHER Marie

Objet :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 Octobre 2019
- Vente Lots Lotissement de La Passerelle
- Avenants au Marché Public de Rénovation de La Mairie
- Délibération fixant les règles d'ouverture de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps
- Proposition Avancement de Grade
- Proposition augmentation de la participation financière à la Mutuelle Nationale Territoriale, pour les agents titulaires
- Création d'emploi pour accroissement temporaire d'activités
- Création d'emploi pour accroissement saisonnier
- Renouvellement Convention de prestation « Paie » assurée par Le Centre de Gestion
- Subvention Comité des Fêtes
- Effacement de Réseaux, Tranche 3 Rue de la voie
- Geste Commercial Gîtes de France
- Questions diverses

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Autorise la Vente du lot 23 au lotissement de La Passerelle d'une surface de 939 m2 pour un montant TTC de 37 560.00 € TTC
- Autorise la Vente des parcelles n° 579 et n°580 d'un total de 174 m 2 à Mr GAUBARD Franck au prix de 9€ le m2
- Autorise la vente de la parcelle n° 582 de 9 m2 à Mr BOBINEAU Patrice pour l'euro symbolique
- Autorise Mr Le Maire à signer l'avenant n°2 du lot 6 à l'entreprise Sarl DAMBRON : déduction de 2 118.52 € au montant du marché

- Fixe les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du Compte Epargne Temps
- Accepte la création d'un poste d'Attaché Territorial

- Fixe le montant de la participation de la Commune pour la protection sociale complémentaire des agents à 15.00 € par agent sur la base d'un temps complet
- Décide la création d'un emploi temporaire d'activité de 6 mois à compter du 25 novembre 2019
- Décide la création d'un emploi temporaire saisonnier de 6 mois à compter du 1^{er} Janvier 2020
- Accepte le renouvellement de la convention prestation paie avec le Centre Départemental de Gestion
- Accepte le versement de la subvention du Comité des Fêtes d'un montant de 429.01 €
- Accepte les travaux d'effacement de réseaux de la Rue de la Voie d'un montant de 165 160 €, tranche 2 et 3.
- Accepte le geste commercial des Gîtes de France d'un montant de 48 €
- Questions diverses.